

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 14 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze novembre à vingt et un heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	04/11/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	17
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Mathieu FLOTTEs, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Patrick GAYRARD) Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Philippe TABARDEL)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

06 - Convention avec le lycée Rignac : plantation au village Le Pas

Le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du village du Pas, il a été proposé au lycée privé de Rignac un partenariat pour la plantation de végétaux dans les massifs avec les élèves de Bac professionnel « aménagements paysagers ».

Aussi, il convient d'établir une convention (ci-annexée) afin de définir les obligations des parties : une classe interviendra sur le site pour la plantation, une salle sera mise à disposition pour la pause méridienne, le lycée fournira le matériel de plantation, la commune fera l'acquisition des végétaux et donnera les détails techniques des plantations.

La commune prendra en charge les frais de déplacement à hauteur de 0.661€/km et versera 1000€ pour l'intervention des travaux pratiques.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne un avis favorable pour un partenariat avec le lycée privé de Rignac pour la plantation de végétaux
- accepte la participation financière comme définit ci-dessus
- autorise le maire à signer la dite convention.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le
Transmise en Préfecture

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.